



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Département de l'environnement

Comité de pilotage Natura 2000 « Éislek »

« Zesumme fir méi Liewensqualitéit an eiser Region »

Conférence de presse (11.10.2018)

La création de Comités de pilotage Natura 2000 (COFIL) est une première mise en œuvre concrète de la nouvelle loi sur la protection de la nature du 18 juillet 2018. Il est ainsi prévu de créer 8 Comités de pilotage Natura 2000 au Luxembourg.

Les 13 zones Natura 2000 du COFIL «Éislek», remarquables par leur biodiversité très riche et variée, leurs nombreux cours d'eau, ainsi que par leur patrimoine naturel, historique et culturel, constituent des espaces multifonctionnels avec le développement d'activités très diverses et hétéroclites telles que l'agriculture et la sylviculture, le tourisme ou les activités récréatives et sportives. Il est par conséquent essentiel d'impliquer tous les acteurs principaux dans la gestion durable de ces sites. Avec la signature de la charte de collaboration du Comité de pilotage Natura 2000 «Éislek» ce 11 octobre 2018, le COFIL «Éislek» devient ainsi le deuxième à être mis en place après celui des «Anciens sites miniers» dont la charte de collaboration a été signée à Esch-sur-Alzette le 26 juillet 2018.

Le réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau communautaire de zones de protection de la nature créé en vertu de la directive «Habitats» de 1992. Ce réseau inclut également des zones désignées en vertu de la directive «Oiseaux» de 1979 et vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats les plus précieux et les plus menacés en Europe. Natura 2000 joue ainsi un rôle clé dans la protection de la biodiversité de l'Union européenne et le réseau Natura 2000 est même le plus grand réseau de zones protégées au monde.

Au Luxembourg, le réseau Natura 2000 recouvre actuellement 27,13% de la surface du pays et s'étend sur 70.171 ha. Le réseau Natura 2000 comprend 48 zones spéciales de conservation (41.588 ha) et 18 zones de protection spéciale (41.893 ha) qui se superposent à certains endroits.

Les directives Natura 2000 n'imposent pas de méthode particulière à employer pour le type de gestion à assurer afin de garantir un état de conservation favorable des habitats et espèces. Le Luxembourg a opté pour une approche mixte:

- approche proactive et contractuelle, dédommageant la gestion extensive sur base de certains instruments financiers nationaux ou de cofinancement,
- plans de gestion proposant/désignant des mesures de conservation et des travaux de restauration,
- achat de terrains à haute valeur écologique (souvent dans le cadre de différents projets),
- classement de certaines zones ou parties de zones, réglementant l'exploitation des terres, sous forme de réserve naturelle.

Les particuliers trouvent de plus amples informations sur les sites Natura 2000 et leurs plans de gestion sous:

https://environnement.public.lu/fr/natur/biodiversite/mesure_3_zones_especes_proteges.html

Les Comités de pilotage Natura 2000 – une approche régionale pour mieux impliquer les acteurs locaux

L'objectif principal des Comités de pilotage Natura 2000 est de créer une plateforme régionale, dynamique et proactive, permettant une meilleure implication des acteurs locaux, communaux et régionaux pour favoriser le maintien de la biodiversité tout en tenant compte des exigences écologiques, économiques, sociales, culturelles et régionales. Le Comité de pilotage Natura 2000 permettra une meilleure coordination des actions des acteurs locaux avec celles des administrations, ainsi que la facilitation de la mise en œuvre des mesures contractuelles.

Le Comité de pilotage sera aussi la plateforme pour discuter et planifier la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau (DCE), pour l'ensemble des cours d'eau des communes participant au Comité de pilotage. L'avantage sera en effet d'avoir tous les acteurs régionaux et communaux concernés pour la mise en œuvre autour d'une table.

Les missions principales du COPIL seront:

1. l'information et la sensibilisation des principaux acteurs, tels que les communes et les exploitants agricoles ou le grand public sur les enjeux et objectifs des sites;
2. la responsabilisation des acteurs locaux et la coordination de leurs actions avec celles des administrations;
3. la promotion de filières de production soutenant les objectifs des plans de gestion;
4. la facilitation de la mise en œuvre de mesures contractuelles;
5. la formulation de recommandations au ministre sur base d'expériences régionales.

Le champ d'application du COPIL «Éislek» est celui des 13 zones Natura 2000 pour une superficie totale de 16.697 ha:

- LU0001002 - Vallée de l'Our de Ouren à Wallendorf-Pont
- LU0001003 - Vallée de la Tretterbaach
- LU0001008 - Vallée de la Sûre moyenne de Esch/Sûre à Dirbach (partiellement)
- LU0001004 - Weicherange-Breichen
- LU0001006 - Vallées de la Sûre, de la Wiltz, de la Clerve et du Lellgerbaach
- LU0001033 - Wilwerdange-Conzefenn
- LU0001038 - Troisvierges-Cornelysmillen
- LU0001042 - Hoffelt-Kaleburn
- LU0001043 - Troine/Hoffelt-Sporbaach
- LU0002001 - Vallée de la Woltz et affluents de la source à Troisvierges
- LU0002002 - Vallée de la Tretterbaach et affluents de la frontière à Asselborn
- LU0002003 - Vallée supérieure de l'Our et affluents de Lieler à Dasbourg
- LU0002013 - Région Kiischpelt

Les forêts occupent deux tiers de la surface de ces zones Natura 2000.

Au niveau des rapports de propriétés, il est à noter que l'État détient 8,6%, de la surface de ces zones, les communes quasi 5%, natur&mwelt Fondation Hëllef fir Natur 2,8% et les terrains privés représentent plus de 80%.

La composition du COPIL «Éislek»

Le COPIL Éislek est composé de représentants des ministères et des services régionaux des administrations (nature et forêts, eau, agriculture), des 14 communes concernées (Bettendorf, Bourscheid, Clervaux, Diekirch, Erpeldange-sur-Sûre, Goesdorf, Kiischpelt, Parc Hosingen, Putscheid, Tandel, Troisvierges, Vianden, Weiswampach, Wintrange), du Parc naturel de l'Our, d'exploitants agricoles et conseillers agricoles de la Chambre d'agriculture et de CONVIS s.c., du groupement des sylviculteurs, de la Société électrique de l'Our, de la section régionale de natur&mwelt et du Mouvement écologique, de l'ASBL Frënn vun der Schlënner ainsi que de l'Office régional du tourisme des Ardennes luxembourgeoises.

Un bureau exécutif sera également constitué (1 représentant du Parc naturel de l'Our, 1 représentant des communes, 1 représentant du service régional de l'Administration de la nature et des forêts, 1 représentant du service régional de l'Administration de la gestion de l'eau, 1 représentant du service régional de l'Administration des services techniques de l'agriculture). Son rôle sera entre autres la planification concrète et l'accompagnement des mesures et soutenir l'animateur Natura 2000 dans sa mission.

Le COPIL a par ailleurs la possibilité d'inviter des responsables et experts allemands ou belges selon la thématique abordée pour faciliter une meilleure coordination sur les enjeux environnementaux transfrontaliers.

Le Comité de pilotage Natura 2000 «Éislek» sera présidé par **Francine Keiser**, membre du bureau du Parc naturel de l'Our (E-mail: frkeiser@gmail.com, GSM: (+352) 621 793 364).

L'animateur-gestionnaire des sites

Pour épauler les Comités de pilotage dans leurs missions, des **animateurs** spécifiques pour les zones Natura 2000, prévus dans le Plan national concernant la protection de la nature 2017-2021 adopté par le Gouvernement en conseil le 13 janvier 2017, seront instaurés. Le rôle de l'animateur gestionnaire sera entre autres d'être la personne de contact et l'intermédiaire régional pour tous les acteurs concernés (propriétaires, exploitants, communes, administrations, associations, ONG, grand public, etc.). Un volet important de sa tâche sera la mise en œuvre et le suivi des mesures planifiées. Il veillera également à assurer l'information et l'assistance des différents acteurs sur les divers financements possibles pour les mesures à mettre en œuvre. L'«animateur Natura 2000» pour les zones Natura 2000 de l'Éislek sera engagé au sein du Parc naturel de l'Our et financé à 100% par le Département de l'environnement du ministère du Développement durable et des Infrastructures (MDDI).

Les objectifs de protection

Les **habitats principaux** de ces sites sont entre autres les cours d'eau, les zones humides, les landes à callune, les forêts alluviales, les prairies biotopes, les hêtraies et les quartiers de chauves-souris (p.ex. le tunnel de Huldange qui est un quartier d'hiver et d'essaimage régional d'une haute importance pour de nombreuses espèces de chauves-souris).

Les **espèces-phares** de ces sites sont le Triton crêté (dont le seul site pour tout l'Oesling se situe au lieu-dit «Kaleburn» sur la commune de Wincrange), le Cuivré de la bistorte (petit papillon qu'on ne retrouve au Luxembourg que dans certaines vallées humides de l'Oesling), la Moule Perlière (dans l'Our) ou la Cordulie à corps fin (libellule qu'on trouve encore sur certains tronçons de l'Our et dont c'est le seul endroit au Luxembourg et en Allemagne où elle existe encore). D'autres espèces importantes à protéger sont l'arnica des montagnes, le chat sauvage, le castor d'Europe, les chauves-souris et le lézard des murailles.

Au niveau des oiseaux, on peut citer entre autres le Milan royal, la Cigogne noire, la Pie-grièche, la Gélinotte des bois, la Chouette chevêche, la Caille des blés, le Pic Noir ou le Grand-Duc d'Europe.

Mesures de gestion

Pour préserver et restaurer ces habitats et espèces protégés, les mesures principales seront la restauration des cours d'eau ainsi que la protection des sources naturelles, le désenrésinement et la restauration de fonds de vallée et de zones humides, la restauration de murs en maçonnerie sèche, l'aménagement et la restauration de vergers, la conversion de labours en labours extensifs ou en prairies extensives ainsi que le développement de projets agroforestiers, le développement d'un pâturage itinérant pour la gestion de biotopes sensibles (landes, jachères humides,...), la lutte contre les espèces invasives (p.ex Rat musqué ou Écrevisse signal), la sécurisation des sites à chauves-souris, le marquage d'arbres biotopes, la restauration de lisières forestières ainsi que la gestion des flux de visiteurs et la création de zones de quiétude.

Le financement des mesures

Le financement des mesures principales va être réalisé par le **Fonds de l'environnement** qui permet de financer des mesures des plans de gestion jusqu'à 100%. Ainsi, un premier projet pour rétablir des corridors écologiques par la restauration de mares pour le Triton crêté dans les sites Natura 2000 des communes de Wintrange et Weiswampach vient d'être accordé pour un montant d'environ 200.000 euros.

Pour les mesures de renaturation des cours d'eau en zone Natura 2000, celles-ci sont finançables jusqu'à 100% par le **Fonds pour la gestion de l'eau**.

Le nouveau règlement de 2017 instituant un ensemble de régimes d'aides **pour l'amélioration de la protection et de la gestion durable des écosystèmes forestiers** prévoit lui, des majorations de 10% supplémentaires pour des mesures en zone Natura 2000.

Un nouvel avant-projet du règlement grand-ducal concernant **les aides pour l'amélioration de l'environnement naturel** vient d'être validé par le Conseil de gouvernement fin septembre et prévoit des aides allant jusqu'à 100% pour la mise en œuvre de mesures des plans de gestion Natura 2000 dont les bénéficiaires sont les personnes physiques, les collectivités publiques autres que l'État ainsi que les associations agréées. Le projet fait la promotion de mesures de création, de gestion et d'entretien de biotopes, habitats, et d'éléments paysagers naturels ainsi que la mise en place d'infrastructures et dispositifs artificiels servant de refuge, de site de reproduction ou d'hibernation d'espèces.

Pour obtenir de plus amples informations sur le Comité de pilotage Natura 2000 «Éislek», sur les sites Natura 2000 ou les plans de gestions correspondants, vous pouvez contacter Thierry Kozlik du Département de l'environnement (Tél.: 247-86817 ou thierry.kozlik@mev.etat.lu).